## 060 Diplomatie de la conservation de la nature : la coopération internationale au service de l'intégration de la conservation, la paix et la sécurité

CONSCIENT des grands défis environnementaux qui menacent l'équilibre écologique, le bien-être humain et la sécurité mondiale, notamment la perte de biodiversité et de géopatrimoine, l'érosion des sols, les changements climatiques et la dégradation des terres ;

CONSCIENT AUSSI que la nature a toujours été utilisée par les êtres humains, ce qui a donné naissance à des lieux d'intérêt eu égard aux utilisations et aux connaissances traditionnelles de la géodiversité et de la biodiversité, celles-ci devant être préservées et valorisées de toute urgence afin que la mémoire des peuples autochtones et des communautés locales ne se perde pas ;

RECONNAISSANT que des conventions et accords internationaux servent déjà de fondement solide aux actions mondiales en faveur de l'environnement, et SOULIGNANT qu'il importe de s'appuyer sur ces cadres pour gagner en efficacité et renforcer les synergies au moyen d'une coordination optimisée :

PRENANT ACTE que les efforts en faveur de la conservation déployés au niveau national ont abouti à différentes solutions et qu'il est possible, dans un esprit de coopération et d'échange, de les transposer à plus grande échelle grâce à un partage de connaissances et à une assistance mutuelle ;

CONSCIENT ÉGALEMENT que les priorités économiques et la souveraineté des États façonnent les stratégies de conservation, et qu'un dialogue proactif et des négociations peuvent mettre les intérêts nationaux en harmonie avec les objectifs de conservation mondiaux ;

SOULIGNANT que la prise en compte cohérente de la conservation de la nature dans les politiques étrangères et les programmes en matière de sécurité peut renforcer les relations bilatérales et multilatérales et favoriser la compréhension et la confiance mutuelles entre les États, contribuant ainsi à une paix et à une stabilité communes ;

AFFIRMANT qu'une diplomatie de la conservation de la nature bien définie et coordonnée est essentielle pour faire le lien entre les questions de conservation, de paix et de sécurité tout en mettant en harmonie divers engagements sectoriels internationaux dans le cadre de mesures de politique étrangère ; et

CONVAINCU que l'UICN, forte de son expertise et de son réseau mondial, est particulièrement bien placée pour promouvoir l'intégration de la diplomatie de la conservation auprès de ses Membres, en apportant le soutien nécessaire à l'échelle mondiale ;

## Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :

- 1. DEMANDE au Directeur général de participer de manière stratégique à des forums sur la gouvernance mondiale afin de promouvoir la prise en compte du lien entre la nature, la paix et la sécurité dans les programmes internationaux.
- 2. DEMANDE ÉGALEMENT au Directeur général de lancer une campagne de mobilisation progressive auprès des États Membres afin de promouvoir les principes de la diplomatie de la conservation de la nature et d'encourager la mise en place d'un système de suivi permettant d'évaluer l'efficacité, de garantir l'évaluation et de favoriser l'amélioration en se fondant sur les commentaires et les résultats.
- 3. INVITE le Directeur général et les Commissions à convoquer un groupe de travail interdisciplinaire à durée déterminée, chargé d'étudier la création d'un cadre normatif mondial pour la diplomatie de la conservation de la nature, y compris la rédaction de principes directeurs, dans la lignée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable, ainsi que des cadres juridiques internationaux et des mécanismes de consolidation de la paix existants.

- 4. ENCOURAGE les gouvernements, les peuples autochtones et les communautés locales ainsi que les autres parties prenantes locales à réfléchir à la possibilité d'intégrer les principes de la diplomatie de la conservation de la nature ainsi que leurs lieux en lien avec les connaissances et les utilisations traditionnelles en matière de géodiversité et de biodiversité, une fois établis, dans leurs cadres politiques, opérationnels et financiers.
- 5. ENCOURAGE les organisations régionales, les plateformes de gouvernance transfrontière et les mécanismes de consolidation de la paix à réfléchir à la possibilité d'intégrer, selon le contexte, la diplomatie de la conservation de la nature là où les écosystèmes et les dynamiques de conflit convergent.